

## Les extras à l'école élémentaire

Les extras sont des ateliers péri-éducatifs adaptés à l'âge de l'enfant et axés sur la découverte et l'éveil à des activités culturelles, artistiques et sportives de qualité qui favoriseront la découverte de nouvelles disciplines.

### Les extras sont-ils obligatoires ?

Ces ateliers ne sont pas obligatoires. Les parents (ou les personnes autorisées) qui le souhaitent peuvent venir récupérer leur enfant à 15h le jour des extras : le lundi et/ou le jeudi ; le mardi et/ou le vendredi selon les écoles.

### Les extras sont-ils payants ?

Comme pour la rentrée 2014, ils sont gratuits. La volonté de la municipalité est de permettre à tous les enfants d'avoir accès à ces instants de découverte essentiels à leur éveil et leur épanouissement.

### Où se déroulent les extras ?

Les extras se déroulent au sein de l'école ou dans les structures adaptées proches (les équipements sportifs et culturels de la ville, les locaux associatifs, etc.). Si un transport s'avère nécessaire, il est pris en charge par la Ville.

### Quelles sont les activités proposées ?

Les extras sont des temps d'activité, distincts du temps scolaire et du périscolaire du soir, conçus pour ouvrir de nouveaux horizons aux enfants. Les activités ont été choisies pour favoriser les découvertes et garantir un parcours éducatif approprié aux enfants, en fonction de leur âge. Ces moments allient découverte, éveil et détente. Une dizaine d'activités sont proposées dans chaque groupe scolaire. Quelques exemples d'activités : hockey, zumba, basket, pétanque, musique, lecture, loisirs créatifs, théâtre, origami, calligraphie, création de bande dessinée, bricolage, découverte des saveurs, etc.

### Comment se déroulent les extras sur l'année ?

Les activités proposées à votre enfant se déroulent tout au long de l'année scolaire en 5 périodes, séquencées par les vacances scolaires. À chaque période, l'enfant change d'activité, des groupes sont constitués par les référents Extras.

### Quelles sont les modalités d'inscription ?

Pour la rentrée 2015/2016, afin de faciliter la constitution des groupes tout au long de l'année, l'enfant a fait connaître fin juin 2015 les deux ou trois activités, selon les écoles, qu'il ne souhaite pas faire aux extras pour l'année scolaire 2015/2016. Aucune autre inscription ne sera nécessaire dans l'année.

### Qui anime et encadre les extras ?

Des professionnels qualifiés encadrent et animent ce temps extrascolaire : des animateurs municipaux, tous diplômés, compétents et habitués à encadrer des enfants ainsi que des professionnels du monde associatif conventionnés par la Ville. En faisant appel aux associations, la Ville offre une réelle plus-value au contenu des extras. Les intervenants apportent aux enfants tout leur savoir-faire dans la discipline concernée.

Mots-clés: [rythmes scolaires](#),[extras](#),[écoles élémentaires](#),[écoles primaires](#),[ateliers péri éducatifs](#),[périscolaire](#),[emploi du temps](#),[éveil culturel](#),[éveil artistique](#),[éveil sportif](#)